CHU de POITIERS

Construction d'un bâtiment IRM - SCANNER



MAITRISE D'OUVRAGE

CHU de POITIERS
2 rue de la Milétrie CS 90577
86021 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 44 44 44

Bureau de contrôle : BUREAU ALPES CONTROLE
3 rue de la Goélette
86280 SAINT BENOIT
Tél :05 45 70 36 88

Coordonnateur SPS : Stéphane ROZE (CHU POITIERS)
2 rue de la Milétrie CS 90577
86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 44 48 96

Coordinateur SSI : EXPERTIGNIS
65 avenue du Portugal
82000 MONTAUBAN
Tél : 06 74 35 59 35

OPC : ACT86
23 rue Maryse Bastié
86580 BIARD
Tél. 06 98 04 22 69

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire : TLR Architecture & Associés
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél. :05 57 59 04 70

Architecte associé : CORSET ROCHE & Associés
5 rue de la Marne
86000 POITIERS
Tél : 05 49 58 39 26

Economie de la construction : AEC Ingénierie
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél. :05 56 33 95 00

BET TCE : AEC Ingénierie
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél. :05 56 33 95 00

BET VRD sous-traitant AEC : VIATEC ECO
8 mail Barthélémy Thimonnier
77185 LOGNES
Tél. :01 64 26 71 24

Lot 05 PORTES AUTOMATIQUES

Date : Juillet 2026

ECHELLE : SO

DOSSIER DCE

CODE PROJET	PHASE	EMETTEUR	LOT	NIVEAU	ZONE	TYPE	NUMERO	INDICE
GIS	DCE	AEC	ARC	-	-	PE	05	

Sommaire

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DES TRAVAUX DE PORTES AUTOMATIQUES 2

1.1 OBSERVATIONS GENERALES 2

1.2 NORMES ET REGLEMENTS 2

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PORTES AUTOMATIQUES 3

2.1 PORTE VITREE AUTOMATIQUE COULISSANTE 3

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DES TRAVAUX DE PORTES AUTOMATIQUES

1.1 OBSERVATIONS GENERALES

OBSERVATIONS GENERALESIl est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

En particulier, outre les CCTP des autres corps d'état, les entrepreneurs doivent prendre connaissance et intégrer dans leurs offres, les prestations qui leur sont affectées dans les pièces communes administratives ou techniques : CCAP, PGCSPS, Rapport initial du contrôleur technique, CCTP TCE- Préambule commun, Cahier des limites de prestations, Tableaux de localisation.

Les différentes pièces écrites, comme les plans dans leur expression graphique, ont été rédigées aussi exactement que possible afin de renseigner les entrepreneurs avec le maximum de précisions. Il convient toutefois de signaler qu'aucune pièce ne peut être considérée comme élément à caractère limitatif par rapport aux prestations à fournir.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Les pièces écrites ou graphiques des marchés pour l'ensemble des corps d'état constituent un tout (chacune des pièces se complétant) que chaque entreprise contractante doit considérer et connaître dans son ensemble.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

1.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les installations et les matériels fournis devront être conformes aux normes et règlements français et européens en vigueur .

Liste non limitative des documents à respecter :
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique - Livre III
- DTU 34, 37, 39
- NFDTU 34.5
- NFP 20-101, 24-101, 78-331, 78-455, 85-30
- NFB 32-002, 32-500
- NFA 36-32-1, 50-401, 50-452, 91-12-1
- NFS 61-937-4
- NFEN 179, 1026, 1027, 1191, 1527, 1670, 12208, 12453, 16005
- La Norme CEM-EN 50081.1 et EN 50082.1.
- La Norme NF 25363 et 25362.
- La circulaire n° 146 du Ministère des Affaires Sociales du 21 Mars 1966.
- Les appareils seront mis en œuvre sur le réseau de terre établi par l'entreprise d'Electricité; les raccordements électriques seront conformes aux normes de l'UTE - UTE NFC 51100 à 51165.
- Les nouvelles normes acoustiques.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PORTES AUTOMATIQUES

2.1 PORTE VITREE AUTOMATIQUE COULISSANTE

Porte vitrée automatique coulissante
Portes automatiques vitrées ouvrants coulissants (à un ou deux vantaux), ossature en aluminium laqué (teinte au choix de l'architecte dans le gamme RAL Classic, Futura Akzo Nobel et RAL Design ou équivalent), dimensions selon plans. Fixation sur les structures en profilés aluminium des façades vitrées ou sur les structures béton suivant les cas.
Ouverture automatique avec commande par radars de part et d'autre du passage et mécanisme électromécanique, compris poutre rail haut et caisson d'habillage en aluminium.
Seuil inox.
Compris tous éléments métalliques de finition.
Compris fourniture et pose d'un boîtier DM Vert pour chaque porte pour ouverture d'urgence.
Raccordement au présent lot sur attente laissée par le lot électricité.
Remplissage en simple vitrage feuilleté clair d'épaisseur suivant dimensions, de type Vitrage de sécurité (pour protection en cas de heurts accidentels selon NF P DTU 39) à constituants intérieurs et extérieurs feuilletés, type Stadip ou équivalent, de forme minimale 44.2/14/44.2, ou ensemble techniquement équivalent, de caractéristiques thermiques égales à celles des vitrages courants.
Les parois transparentes ou translucides doivent être signalées par un marquage à hauteur de vue.
Remplissage en panneaux sandwich à parement en tôle alu laqué avec âme isolante en imposte, pour les éléments en plénums notamment.
Sécurité de contact et temporisation de re-fermeture réglable facilement.
Fonctionnement sur horloge.
Classement CR2 selon EN 1627.

Toutes dispositions sont à prévoir pour conformité des ensembles :
- A la norme sur les portes piétonnes suivant décret du 23/12/93
- A l'article CO 48 du règlement de sécurité des ERP (mise en position ouverte en cas d'absence d'alimentation électrique ou de détection incendie, asservissement à la détection incendie, déclencheur manuel, etc.)
- A la norme NF S 61-937

Portes coulissantes automatiques PC01
Vitrage clair retardateur d'effraction.

Dimensions :
- Porte de sas extérieure à 2 vantaux empilables, dimension passage libre 190 x 215 ht,
- Porte de sas extérieure à 2 vantaux empilables, dimension passage libre 190 x 215 ht.

Localisation :
- sas d'entrée.